

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE de DAMPIERRE-EN-BURLY

REUNION DE BUREAU DU 21 AVRIL 2015

## Compte rendu

*Présents*

*Membres bureau CLI* Alain FOURCAULT – André COPIN

*EDF* Aurélie FOLLENFANT

*Secrétaire* Roland LEROUXEL

### **1. Conseillers départementaux au sein de la CLI**

Suite à la désignation en session du conseil départemental du 16 avril 2015 des conseillers départementaux appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, la liste des conseillers départementaux représentant le département à la CLI de Dampierre est la suivante :

- Marie-Laure BEAUDOIN Conseillère départementale du canton de Lorris
- Claude BOISSAY Conseillère départementale du canton de Beaugency
- Line FLEURY Conseillère départementale du canton de Sully-sur-Loire
- Nadine QUAIX Vice-présidente, conseillère départementale du canton de Gien
- Jean-Luc RIGLET Conseiller départemental du canton de Sully-sur-Loire
- Thierry SOLER Conseiller départemental du canton de Saint-Jean-de-Braye

### **2. Demande d'autorisation d'essais de pompage – observations de la CLI**

Par courrier du 3 avril 2015, l'ASN sollicite l'avis de la Commission locale d'Information de Dampierre sur le projet de décision fixant temporairement des modalités particulières de prélèvement d'eau et de rejets de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly. L'Autorité joint au courrier le rapport au CODERST et le projet de décision.

Parallèlement le Directeur départemental de la protection des populations envoie un courrier le 21 avril 2015 au Président de la CLI informant que ce projet de décision sera examiné par le Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) le 30 avril 2015 à 9h en Préfecture à Orléans.

Le dossier avait déjà été examiné en réunion de bureau du 18 décembre 2014, un pré-avis de la CLI avait été présenté et commenté en séance du 6 février 2015. L'exploitant EDF avait présenté lors de cette même réunion des éléments de réponses à certaines questions soulevées par la CLI.

En synthèse, l'avis de la Commission est le suivant :

- En préambule, la Commission déplore ne pas avoir été destinataire des éléments de réponse d'EDF aux prescriptions spécifiques à la source froide et qu'elle ne peut dès lors n'avoir qu'une vision tronquée du dossier soumis à instruction, qui ne peut pas être analysé déconnecté de l'environnement dans lequel il intervient.
- Sur le projet de décision sur les essais de pompage, la Commission considère que les prescriptions édictées par l'ASN fixant de manière temporaire des modalités particulières de prélèvements d'eau et de rejets d'effluents liquides complétant le dossier de l'exploitant sont de nature à répondre aux exigences de limitation de l'impact des essais sur l'environnement.
- Sur l'exploitation pérenne des forages, la Commission considère nécessaire la réalisation une nouvelle étude d'impact prenant en compte les volumes prélevés et rejetés lors de l'exploitation du dispositif en phase pérenne.

L'avis est joint au présent compte rendu. Vu les délais l'avis sera envoyé avant la séance plénière.  
M. André COPIN représentera la Commission au CODERST sur ce sujet.

### **3. Ordre du jour de la séance du 26 mai**

Sous réserve de l'accord des intervenants, l'ordre du jour pourrait être le suivant :

- État de la sûreté nucléaire et de la radio protection en 2014 en France et à Dampierre (ASN)
- Information sur les défauts détectés sur la cuve de l'EPR de Flamanville (ASN)
- Point d'actualité du CNPE (EDF)
- Information sur l'OSART - inspection internationale menée par l'AIEA en septembre (EDF)
- Création de deux ronds-points sur la route desservant les accès au CNPE (EDF)
- Bilan d'activité 2014 de la CLI (CLI)
- Avis de la CLI au CODERST sur la demande d'autorisation de forage (CLI)
- Questions diverses

➤ *Sur les anomalies de la cuve de Flamanville :*

Après discussion, il est apparu souhaitable d'ajouter un point d'information sur les anomalies détectées sur la cuve de l'EPR de Flamanville. Même si le sujet excède le périmètre normal de la CLI de Dampierre, il est susceptible logiquement d'interpeller les membres de la CLI.

➤ *Sur la construction de deux giratoires*

Il s'agit de deux giratoires situés sur la RD 953 (Route passant devant la centrale) situés au niveau des sorties actuelles des parkings. Compte tenu du passage d'engins exceptionnels, il ne s'agit pas de giratoires de conception classique.

Un contact a déjà été pris avec M. Lenoir, Directeur des rouets du conseil départemental. Une réunion sera organisée avant la séance du 26 mai. A terme une convention sera signée entre les différents intervenants.

### **4. Actualité industrielle**

Le calendrier des arrêts de tranche est le suivant :

Tranche 2 – ASR – arrêt le 25 avril 2015

Tranche 1 – VP – arrêt le 27 juin

Tranche 4 – ASR – Arrêt le 4 juillet

Tranche 3 – VP – Arrêt le 26 septembre.

### **5. Communication**

Les newsletters de l'ANCCLI, de l'ASN et de l'IRSN seront envoyées à l'ensemble des membres de la CLI.

***Prochaine séance de CLI :***

<b><i>Vendredi 26 mai 2015 de de 9h30 à 12h00 à l'Hôtel du Département - Salle des délibérations 15 rue Eugène Vignat - 45000 - ORLEANS</i></b>
---